

Délégation française

INTERVENTION DE M. MICHEL DOUCIN
AMBASSADEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME
Conférence OSCE de Cordoue, 9 juin 2005
Session 4

La lutte contre les discriminations et pour l'intégration des citoyens musulmans en France est un sujet sur lequel il y aurait beaucoup à dire car la politique conduite dans mon pays déploie un très large éventail de moyens.

Je me contenterai, faute de temps, de présenter sommairement quatre dimensions de cette politique qui sont autant de signes du fait que mon pays recherche activement de meilleures solutions aux difficiles questions posées par le défi de l'intégration dans un contexte économique international morose :

- l'organisation de relations entre les associations représentatives de la communauté musulmane et les autorités françaises équivalentes à celles dont jouissaient déjà les autres grandes confessions religieuses,
- le traitement des inégalités par la dimension spatiale : la politique de la ville
- la politique d'intégration par l'éducation et l'emploi
- la lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances

1} L'organisation des relations entre pouvoirs publics et communauté musulmane

L'histoire politique de la France est aussi celle de la construction d'un Etat laïc. En 1905 une séparation entre les Eglises et l'Etat est organisée : désormais la religion est affaire purement privée et les cultes peuvent s'organiser en toute liberté sous forme d'associations spécifiques.

Progressivement chaque religion met en place un système de dialogue organise avec l'Etat autour des questions pour elles les plus essentielles : les lieux de culte, l'enseignement religieux et l'enseignement privé confessionnel. La Fédération protestante de France, le Consistoire et le CRIF, la Conférence épiscopale jouent ce rôle.

Concernant le culte musulman, il faut attendre le début du XXI siècle pour qu'une organisation équivalente apparaisse : le Conseil français du culte musulman. Trois raisons a cela :

- le principal pays d'où venaient principalement les immigrants se proclamait laïc, l'Algérie
- une loi prise au début du XXe siècle avait accordé à la Mosquée de Paris un rôle de représentation de l'ensemble de la communauté
- ce n'est qu'à la fin du XXe siècle que la population musulmane révèle son importance, du fait d'un taux de croissance démographique élevé et d'une réislamisation rapide due notamment à l'évolution politique du principal pays d'origine, l'Algérie.

Les pouvoirs publics français se trouvent alors face à différents courants politiques et religieux représentatifs de l'Islam de France, finalement un accord permet à la communauté musulmane de s'organiser et d'élire une instance représentative autonome, le CFCM, en 2002.

Nous en attendons beaucoup. Un prochain renouvellement aura lieu dans une dizaine de jours.

2) La politique d'intégration par l'approche spatiale : la politique de la ville

Pays laïc, la France se refuse à organiser des politiques de discrimination qui seraient fondées sur la race, la culture ou la religion. Tous les citoyens sont égaux en droit à ses yeux. Par contre, s'il s'avère que cette égalité n'est pas réalisée, la République française s'attache à mener des politiques compensatoires.

Des les années 1980, apparaît une géographie des inégalités qui touche surtout les populations habitant certains quartiers urbains. Une politique dite de la ville est mise en place pour traiter les différents aspects : habitat insalubre ou inconfortable, échec scolaire, état sanitaire insuffisant, pauvreté touchant particulièrement les familles monoparentales, chômage, etc. Toutes les administrations sont mobilisées et lancent des programmes très volontaristes. Les plus connus sont les « zones d'éducation prioritaire » et « les missions locales », ces dernières étant chargées de faciliter la recherche d'emplois.

Mais, quelques années plus tard, le bilan, sans être négligeable, apparaît insuffisant. Un taux de chômage structurel élevé touche particulièrement les populations issues de la migration.

D'où une nouvelle politique qui renforce la première en changeant l'approche : la politique de l'intégration

3) La politique d'intégration

Elle s'affirme au début du nouveau siècle.

Un Haut Conseil de l'Intégration présidé par une personnalité membre du cabinet du président de la République a été créé pour définir les orientations et conduire des enquêtes. Un comité Interministériel présidé par le Premier ministre coordonne les programmes des différentes administrations. Le secteur privé est en outre associé.

Deux axes sont privilégiés : la formation et l'emploi.

Deux exemples de cette nouvelle politique la caractériseront mieux qu'un exposé plus long : une quarantaine de grandes entreprises signent une "Charte de la diversité dans l'entreprise" par laquelle elles s'engagent à recruter et former des jeunes issus de milieux défavorisés ; certaines, répondant à la demande de leurs employés, créent des espaces de prière ; l'Etat les aide par des financements pour le volet formation professionnelle, qui associe aussi les syndicats.

D'autre part, l'université par laquelle passent la plupart des élites dirigeantes du pays, Sciences Po, décide de recruter sans concours, sur simple examen de leurs dossiers scolaires, des étudiants venant d'établissements scolaires situés dans des zones défavorisées.

Et ces deux expériences s'avèrent des succès : ils font dorénavant et déjà école.

4) La lutte contre les discriminations

Sur ce sujet, qui vise potentiellement des personnes rejetées du fait de leur couleur de peau, mais aussi pour leur appartenance religieuse, l'Etat a décidé de conjuguer répression et identification des causes. La coordination est conduite par un comité interministériel présidé par le Premier ministre.

La répression se traduit par un renforcement du système judiciaire, qui admet par exemple aujourd'hui le testing comme moyen de preuve.

L'identification des causes se traduit par la création très récente d'une "Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité". Elle est présidée par l'ancien patron de l'entreprise Renault, une société qui s'est particulièrement illustrée dans l'intégration par l'emploi. Elle dispose de très larges pouvoirs d'enquête, d'étude et peut accompagner des plaignants dans leur quête de justice, les aidant dans leurs démarches. Elle remet un rapport annuel au gouvernement qui doit comprendre des propositions de réforme.

Conclusion

Je n'ai pu, en quelques minutes, vous présenter que quelques aspects d'une politique française qui est conduite avec énergie et forte volonté politique et touche à l'ensemble des secteurs.

Mon pays est toujours en recherche sur un sujet particulièrement délicat et complexe. Nous sommes heureux que l'OSCE offre l'occasion d'échanges sincères et de qualité.